

ACAD.
LUGD. BAT.
BIBL.

Monsieur

Quand je ne serois en ce pais cy que comme un passant,
je ne laisserois pas de recouvrer tous les moyens d'ester cognu
de vous comme d'une personne terrible et a qui la reputation
tient avec trop grande raison des qualitez et des ministres et
de tout extraordinaire. Mais j'ay sujet de me louer
d'un plus grand honneur et felicité nostre Ecole Illustrer
de l'election judiciale que son Altesse a fait de vous pour
Curateur etant impossible que le successeur n'en soit loueux,
les doctes et bons conduites par de si bonnes mains. Ceste
charge nouvelle et l'autorité ancienne que vous avez
auprès de son Altesse m'oblige à vous supplier tres humble
ment de nous honorer de votre bienveillance comme
nous reverrons vestre excellente morte et vouloir vestre
protector de nostre honneur et de nostre liberté, en quoy
faisant entre les attachemens anciens nous vous aurons
encor l'obligation de nostre conseruation. Il n'y a personne
qui frache mieux que vous en quoy consistant et n'ay pas
besoin de beaucoup de raisons pour vous le persuader, nant-
moins si vous daignez jettter les yeux sur une lettre, que mon
indisposition me fit offrir à Monsieur le Herstalot la
ville de mon depart, elle vous en fera voir quelques uns
qui ne sembleront pas vestre à rejettir. Les grans emplois
qui vous occupent continuelllement ne font finir la
proprete, vous suppliant tres humblement de croire que
toutes mes volontés ne sont ni feront portées qui à vestre
et dommages toutes ma vie

Monsieur

A Brede le 24 Aoust

Aug. 37.

1646.

Vostre tres humble et tres
obéissant serviteur
Dauber.

A Monsieur

Monsieur le Général Commissaire
en Bretagne de son Altesse.